

Indice des prix dans la grande distribution

Les indices des prix des produits de grande consommation dans la grande distribution sont élaborés à partir des données collectées sur l'ensemble du mois pour le calcul de l'indice des prix à la consommation d'ensemble. Il s'agit soit de données collectées par des enquêteurs de l'Insee dans les points de vente, soit de données de caisses, transmises à l'Insee quotidiennement par les enseignes de la grande distribution.

Seuls les relevés de prix effectués en métropole sont retenus pour ces indices dans la grande distribution.

L'ensemble des contrôles et traitements des données sont identiques à ceux de l'indice des prix à la consommation, notamment pour les données manquantes et les remplacements.

Cependant, un mode de calcul spécifique est appliqué afin d'optimiser la précision des indices retenus calculés à partir des données collectées par des enquêteurs sur le terrain : le calcul des micro-agrégats est effectué pour chaque variété par strate d'agglomérations de même taille (et non pas par agglomération, comme c'est le cas pour le calcul de l'IPC).

Depuis janvier 2020, les pondérations appliquées reflètent la structure de la consommation dans la forme de vente considérée.

Définitions

- Produits de grande consommation : alimentation hors produits frais (fruits, légumes, poissons et crustacés frais), les articles de ménage non durables, les produits d'entretien et les produits pour soins personnels.
- Hypermarché : point de vente à prédominance alimentaire d'une surface supérieure à 2 500 m²
- Supermarché : point de vente ayant plus de 65 % de son chiffre d'affaires dans l'alimentaire, d'une surface comprise entre 400 et 2 500 m², hors magasin hard discount.
- Supermarché multi-ou multi-commerces : commerce de détail, d'implantation de centre-ville, à rayons multiples, limitant son assortiment aux articles de grande vente et offre généralement des rayons alimentaires, en général en libre-service, des rayons d'articles textiles, papeterie, bazar. Magasin d'une surface de vente comprise entre 400 et 2 500 m² et réalisant moins de 65 % de leur chiffre d'affaires en produits alimentaires.
- Grande distribution : Hypermarchés, supermarchés et multi-commerces
- Grande distribution étendue : points de vente à prédominance alimentaire d'une surface supérieure à 120 m², hors hard-discount. Elle regroupe la grande distribution et les supérettes
- Hors grande distribution : toutes formes de vente sauf les hypermarchés, les supermarchés et les magasins multi-commerces.

Avant janvier 2020 et l'introduction des données de caisses, les magasins multi-commerces étaient classés en « hors grande distribution ».

Part des produits de grande consommation dans la consommation des ménages en 2023 (%)

Produits alimentaires et boissons (hors produits frais)	13,9
- Viandes	3,1
- Boissons	3,0
- Autres produits alimentaires	7,8
Produits d'entretien, hygiène-beauté	2,6
Ensemble : Grande distribution	16,5

Champ : France métropolitaine

Source : Insee – indices des prix à la consommation

Pour en savoir plus

Les données de caisses sont les données enregistrées par les supermarchés et hypermarchés lors des achats des consommateurs. Ces données transmises quotidiennement par les enseignes de la grande distribution à l'Insee comprennent, pour chaque article vendu dans un point de vente un jour donné, la quantité d'articles vendue et le prix de vente.